

de
TARN ET GARONNE

du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

de
MONTAUBAN

Nombre de Conseillers

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 15

L'an DEUX MIL VINGT QUATRE le vingt et un mai à 20 heures 30
Le Conseil Municipal de la Commune de LACOURT SAINT -PIERRE
régulièrement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre par
la loi à la Mairie sous la présidence de Madame Françoise PIZZINI, Maire

Date de Convocation du CONSEIL MUNICIPAL le 14/05/2024

Présents : Mesdames Françoise PIZZINI, Florence SARTORI, , Sophie MESPOULET, Antoinette
BALOCCO, Christine BRUGNARA, Hélène PITREL Messieurs Benoit IBRES, David ALFONSO,
Patrice BOURDIOL, Alain BONHOURE, Sébastien NOËL, Vincent MARTINEZ,

Absents excusés : Colette CALDERAN donne procuration à Florence SARTORI
Elaura PEREZ donne procuration à Patrice BOURDIOL
Daniel CRUSBERG, donne procuration à Françoise PIZZINI

Secrétaire de séance : Hélène PITREL

Objet : **REMPLACEMENT DU SUPPLEANT AU REFERENT DEONTOLOGUE DES ELUS LOCAUX**

Le Conseil Municipal,

VU le code général de la fonction publique, notamment ses article L. 452-30 et L. 452-40 ;

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1111-1-1 et R. 1111-1-A. à R.
1111-1-D. ;

VU la loi n°2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration
et portant diverses dispositions de simplification de l'action publique locale ;

VU le décret n°2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l' élu local ;

VU l'arrêté du 6 décembre 2022 pris en application du décret n°2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au
référent déontologue de l' élu local ;

VU la délibération n°2023-25 du 7 juillet 2023 du Conseil d'Administration du CDG82 ;

VU le projet de convention d'adhésion à la mission d'assistance et de conseil mise en place par le Centre
de Gestion de Tarn-et-Garonne ;

VU la délibération du 27/10/2023 portant désignation du référent déontologue des élus locaux, de son
suppléant et d'adhésion à la mission d'assistance et de conseil proposée par le Centre de Gestion de Tarn-
et-Garonne ;

VU la convention d'adhésion au service « Référent déontologue des élus locaux » entre le Centre de
Gestion de Tarn-et-Garonne et la commune de Lacourt Saint Pierre signée le 27/10/2023

VU la délibération n° .du 8 décembre 2023 du Conseil d'Administration du CDG82 ;

AR Prefecture

082-218200855-20240521-DEL2024_35-DE

Reçu le 28/05/2024

CONSIDERANT que la suppléante au référent déontologue des élus locaux, Mme Elise UNTERMAIER-KERLEO, ne souhaite plus exercer cette mission à compter du 31/12/2023 et qu'il convient de la remplacer.

Après en avoir délibéré

- **DECIDENT** de désigner en qualité de suppléant au référent déontologue des élus locaux à compter du 22 mai 2024, Mme Lucie CHAPUS-BERARD, magistrate honoraire de l'ordre judiciaire, déontologue de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;

- **DISENT** que Mme Lucie CHAPUS-BERARD exercera cette mission pour le compte des élus de la Commune de Lacourt Saint Pierre dans le cas où le référent déontologue titulaire se trouverait dans une situation de conflit d'intérêts faisant obstacle à ce qu'il traite la saisine d'un élu ;

- **FIXENT** à 6 ans la durée d'exercice de ses fonctions ;

- **DISENT** que les modalités de sa saisine et de l'examen de celle-ci, les conditions dans lesquelles les avis sont rendus, les moyens matériels mis à sa disposition et les modalités de rémunération et d'indemnisation des frais de déplacement, tels que définis dans la convention d'adhésion en date du 27/10/2023, restent inchangés ;

-**ADOPTE** à l'unanimité des membres présents

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus

Le Maire

Françoise PIZZINI



REPUBLICQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE
COLLECTIVITE LACOURT SAINT PIERRE
ANNEE 2024

**OBJET : DELIBERATION PORTANT CREATION D'UN EMPLOI LIE A UN ACCROISSEMENT
TEMPORAIRE D'ACTIVITE**

(Article L332-23 1° du Code Général de la Fonction Publique)

Le dix-neuf juin deux mil vingt quatre

Présents : Madame Françoise PIZZINI, Benoit IBRES, Colette CALDERAN, David ALFONSO, Patrice BOURDIOL, Sophie MESPOULET, Elaura PEREZ, Antoinette BALOCCO, Christine BRUGNARA Sébastien NOËL, Alain BONHOURE, Vincent MARTINEZ

Absents excusés : Hélène PITREL donne procuration à Sophie MESPOULET

Florence SARTORI donne procuration à Colette CALDERAN

Daniel Crusberg donne procuration à Françoise PIZZINI

LE MAIRE

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal, qu'en raison des besoins de la collectivité, il conviendrait de créer ou des emplois non permanents à temps non complet et de voter un crédit au chapitre du budget correspondant aux emplois.

Madame le Maire propose d'inscrire au **Tableau des Emplois**

Période	Nombre d'emploi	Grade	Nature des fonctions	Temps de travail Hebdomadaire
Du 01/08/2024 au 31/12/2024	1	Adjoint administratif principal de 1 ^{er} classe	Secrétaire générale de mairie	35h
Du 01/08/2024 au 31/12/2024	1	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	Secrétaire générale de mairie	35h
Du 01/07/2024 au 31/12/2024	1	Adjoint administratif 2 ^{ème} classe	Agent administratif	35h

La rémunération des agents contractuels sera calculée sur la base de l'indice brut en référence au 1^{er} échelon du grade.

Les membres du conseil après avoir délibéré à l'unanimité ou à la majorité :

ACCEPTENT les propositions ci-dessus ;

CHARGENT le Maire, de procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement de l'agent, et signer le contrat et les éventuels avenants ;

DISENT que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes des agents nommés dans les emplois sont disponibles et inscrits au budget de la collectivité aux articles et chapitre prévus à cet effet de l'année en cours.

LE MAIRE
FRANÇOISE PIZZINI



Certifie exécutoire

Et publié le

DEL 2024 38
 REPUBLIQUE FRANCAISE
 DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE
 COLLECTIVITE LACOURT SAINT PIERRE
 ANNEE 2024

**OBJET : DELIBERATION PORTANT CREATION D'UN EMPLOI LIE A UN
 ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE**
 (Article L332-23 1° du Code Général de la Fonction Publique)

Présents : Mesdames Françoise PIZZINI, Florence SARTORI, Sophie MESPOULET, Antoinette BALOCCO, Christine BRUGNARA, Hélène PITREL Messieurs Benoit IBRES, David ALFONSO, Patrice BOURDIOL, Alain BONHOURS, Sébastien NOËL, Vincent MARTINEZ,

Absents excusés : Florence SARTORI procuration à Colette CALDERAN, Hélène PITREL procuration à Sophie MESPOULET, Daniel CRUSBERG, procuration à Françoise PIZZINI
 Secrétaire de séance : Sébastien NOËL

LE MAIRE

Madame le Maire expose aux membres du conseil municipal, qu'en raison des besoins de la collectivité pour le nettoyage de l'école, il conviendrait de créer des emplois non permanents à temps non complet et de voter un crédit au chapitre du budget correspondant aux emplois.

Madame le Maire propose d'inscrire au **Tableau des Emplois** annexé au budget du 01/07/2024 au 31/12/2024

Période	Nombre d'emploi	Grade	Nature des fonctions	Temps de travail Hebdomadaire
Du 01/07/2024 au 20/12/2024	1	Adjoint technique	Entretien des locaux	35h
Du 26/08/2024 au 20/12/2024	1	Adjoint technique	Entretien des locaux	23h30

La rémunération des agents contractuels sera calculée sur la base de l'indice brut en référence au 1^{er} échelon du grade.

Les membres du conseil après avoir délibéré à l'unanimité ou à la majorité :

ACCEPTENT les propositions ci-dessus ;

CHARGENT le Maire, de procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement des agents, et signer le contrat et les éventuels avenants ;

DISENT que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes des agents nommés dans l'emploi sont disponibles et inscrits au budget de la collectivité aux articles et chapitre prévus à cet effet de l'année en cours.

Certifie exécutoire le

Et publié le



DEL 2024 37
 REPUBLIQUE FRANCAISE
 DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE
 COLLECTIVITE LACOURT SAINT PIERRE
 ANNEE 2024

**OBJET : DELIBERATION PORTANT CREATION D'UN EMPLOI LIE A UN
 ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE**
 (Article L332-23 1° du Code Général de la Fonction Publique)

Présents : Mesdames Françoise PIZZINI, Florence SARTORI, Sophie MESPOULET, Antoinette BALOCCO, Christine BRUGNARA, Hélène PITREL Messieurs Benoit IBRES, David ALFONSO, Patrice BOURDIOL, Alain BONHOURS, Sébastien NOËL, Vincent MARTINEZ,

Absents excusés : Florence SARTORI procuration à Colette CALDERAN, Hélène PITREL procuration à Sophie MESPOULET, Daniel CRUSBERG, procuration à Françoise PIZZINI
 Secrétaire de séance : Sébastien NOËL

LE MAIRE

Madame le Maire expose aux membres du conseil municipal, qu'en raison des besoins de la collectivité pour le nettoyage de l'école, il conviendrait de créer des emplois non permanents à temps non complet et de voter un crédit au chapitre du budget correspondant aux emplois.

Madame le Maire propose d'inscrire au **Tableau des Emplois** annexé au budget du 01/07/2024 au 31/12/2024

Période	Nombre d'emploi	Grade	Nature des fonctions	Temps de travail Hebdomadaire
Du 01/07/2024 au 20/12/2024	1	Adjoint technique	Entretien des locaux	35h
Du 26/08/2024 au 20/12/2024	1	Adjoint technique	Entretien des locaux	23h30

La rémunération des agents contractuels sera calculée sur la base de l'indice brut en référence au 1^{er} échelon du grade.

Les membres du conseil après avoir délibéré à l'unanimité ou à la majorité :

ACCEPTENT les propositions ci-dessus ;

CHARGENT le Maire, de procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement des agents, et signer le contrat et les éventuels avenants ;

DISENT que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes des agents nommés dans l'emploi sont disponibles et inscrits au budget de la collectivité aux articles et chapitre prévus à cet effet de l'année en cours.

Certifie exécutoire le

Et publié le



Departement

EXTRAIT

Arrondissement

de

du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS

de

TARN ET GARONNE

du CONSEIL MUNICIPAL

MONTAUBAN

Nombre de Conseillers

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 15

L'an DEUX MIL VINGT QUATRE le dix-neuf juin à 20 heures 30
Le Conseil Municipal de la Commune de LACOURT SAINT -PIERRE
régulièrement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre par
la loi à la Mairie sous la présidence de Madame Françoise PIZZINI, Maire

Date de Convocation du CONSEIL MUNICIPAL le 12/06/2024

Présents : Mesdames Françoise PIZZINI, Florence SARTORI, Sophie MESPOULET, Antoinette BALOCCO, Christine BRUGNARA, Hélène PITREL Messieurs Benoit IBRES, David ALFONSO, Patrice BOURDIOL, Alain BONHOURE, Sébastien NOËL, Vincent MARTINEZ,

Absents excusés : Florence SARTORI donne procuration à Colette CALDERAN
Hélène PITREL donne procuration à Sophie MESPOULET
Daniel CRUSBERG, donne procuration à Françoise PIZZINI

Secrétaire de séance : Sébastien NOËL

Objet : Projet aménagement du bourg – espaces verts

Madame le Maire porte à la connaissance du conseil municipal du dossier technique concernant le projet d'aménagement des espaces verts ainsi que la mise en valeur de l'église préparé par le SDE82. Le coût global du projet s'élèverait à 44 000€ HT, l'aide du SDE82 serait de 17 900€ (40€ du montant total HT de travaux +300€ pour le remplacement du point lumineux énergivore) soit un reste à charge pour la commune de 26 100€.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré et à l'unanimité,

- **ACCEPTE** le coût des travaux pour le projet d'aménagement des espaces verts ainsi que la mise en valeur de l'église
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer toutes pièces nécessaires.
- **PRECISE** que la présente délibération sera notifiée à Monsieur le Président du SDE 82

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus

Le Maire

Françoise PIZZINI



Département

EXTRAIT

Arrondissement

de

du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS

de

TARN ET GARONNE

du CONSEIL MUNICIPAL

MONTAUBAN

Nombre de Conseillers

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 15

L'an DEUX MIL VINGT QUATRE le dix-neuf juin à 20 heures 30

Le Conseil Municipal de la Commune de LACOURT SAINT -PIERRE

régulièrement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre par la loi à la Mairie sous la présidence de Madame Françoise PIZZINI, Maire

Date de Convocation du CONSEIL MUNICIPAL le 12/06/2024

Présents : Mesdames Françoise PIZZINI, Florence SARTORI, Sophie MESPOULET, Antoinette BALOCCO, Christine BRUGNARA, Hélène PITREL Messieurs Benoit IBRES, David ALFONSO, Patrice BOURDIOL, Alain BONHOURE, Sébastien NOËL, Vincent MARTINEZ,

Absents excusés : Florence SARTORI donne procuration à Colette CALDERAN

Hélène PITREL donne procuration à Sophie MESPOULET

Daniel CRUSBERG, donne procuration à Françoise PIZZINI

Secrétaire de séance : Sébastien NOËL

Objet : vente de la maison située au 31 chemin de Noalhac

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que par délibération en date du 05 février 2024, la commune a décidé de mettre en vente la maison et le terrain attenant, appartenant à la commune située 31 chemin de Noalhac, parcelle section B n° 476 pour une contenance de 1606m2 et a demandé son déclassement.

Cette habitation se trouve au centre du bourg, à environ 350 mètres de l'école, à quelques pas de la mairie, et de la salle des fêtes

Elle propose de fixer le prix de vente entre 170 000€ et 200 000€ hors frais de notaire

Elle précise qu'une négociation pourra être possible mais ne pourra pas être au dessous de 170 000€

La recette de cette vente sera portée sur le budget communal en recette d'investissement au chapitre 024

Le Conseil Municipal après avoir délibéré et à l'unanimité,

- **ACCEPTE** fixer le prix à 195 000€ hors frais de notaire
- **ACCEPTE** la possibilité de négociation
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer toutes pièces nécessaires.

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus

Le Maire

Françoise PIZZINI

